

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
 NOMBRE DE MEMBRES : 19
 En exercice : 17
 Qui ont pris part à la délibération : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE D'AHETZE

SEANCE DU 21 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre le mardi 21 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe ELISSALDE, Maire.

Étaient présents : ELISSALDE Philippe, ALDALURRA COQUEREL Odette, ARAMENDY Marie, CHERON Patrick, DERCOURT Nathalie, De RAFELIS Lionel, DI FABIO Joël, GOYHETCHE Ramuntcho, GUESDON Laetitia, HARRIAGUE Françoise, JUHEL Laurent, SAUBAGNE Mickael, Joël LURO, SARROSQUY Bruno, CAPENDEGUY Santiago LABAT ARAMENDY Ramuntxo, MARTICORENA Maritxu.

Absents excusés : NAVA Catherine a donné procuration à Joël LURO

Absents : BERIAIN DUMOULIN Alva.

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. GUESDON Laetitia a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

OBJET DE LA 1^{ère} DELIBERATION N° 20240501

Reprise délibération des taux d'imposition, sur la forme à la demande de la sous-préfecture

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Joël Di Fabio

A la demande de la sous-préfecture la délibération relative aux taux d'imposition doit être reprise de la façon suivante :

Monsieur Le maire précise que la Commune peut bénéficier du dispositif dérogatoire de majoration du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) prévu par la loi de 151 de la loi des finances pour 2024 et ainsi d'augmenter le taux de TH de 0.839 point sans augmenter les taux du foncier.

Afin de permettre au Conseil Municipal de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a communiqué les bases prévisionnelles 2024. A taux constant, le produit fiscal de référence issu de la TFPB, de la TFNB et de la TH serait de 910 116 €.

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2024	TAUX 2024	PRODUIT 2024
TF propriétés bâties	2 890 000 €	27.00 %	780 300 €
TF propriétés non bâties	51 100 €	24,99 %	12 770 €
Taxe d'habitation	1 043 000 €	12.11 %	126 307 €
PRODUIT ATTENDU (TFPB, TFNB, TH) 2024			919 377 €

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'avis de la commission finances en date du 02/04/2024,

Après avec entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal PAR :

POUR : 15	CONTRE : 3 CAPENDEGUY Santiago - LABAT ARAMENDY Ramuntxo - Maritxu MARTICORENA (GROUPE AHETZEN)	ABSTENTION :
------------------	--	---------------------

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :

- TF propriétés bâties **27.00 %**
- TF propriétés non bâties **24.99 %**
- Taxe d'habitation **12.11 %**



Fait et délibéré le 21 mai 2024
 Le Maire,
 Philippe ELISSALDE